



En région

Bas-Rhin

577

3 questions à Éric Ricou, président de la chambre des notaires du Bas-Rhin



© STUDIO PHOTO MAYER BENFELD

Éric Ricou, âgé de 57 ans, est marié et a deux enfants. Sa première nomination a eu lieu à Albestroff (Moselle) en 1997, puis il a été nommé à Benfeld (Bas-Rhin) en 2002.

Il a exercé différents mandats à la chambre des notaires du Bas-Rhin de 2009 à 2011 en qualité de membre, syndic, vice-président, avant d'être élu à la présidence en 2013.

Entretien avec le président de la chambre des notaires du département hôte du 111^e Congrès des notaires de France.

1 Pouvez-vous nous présenter quelques caractéristiques originales de la compagnie ?

Si je devais dresser en quelques mots le portrait de cette compagnie, je dirais qu'elle fait preuve d'un fort esprit de cohésion. La grande majorité des confrères s'implique dans les actions engagées pour la promotion du notariat. Et lorsqu'il s'est agi de répondre à l'appel de nos instances nationales à Paris le 10 décembre dernier, la quasi-totalité des notaires de notre compagnie était bien du voyage. Sans aucun doute, devons-nous cette unité pour une bonne part à l'histoire de notre région frontalière, notre droit local auquel nous sommes très attachés, avec notamment l'organisation du Livre Foncier dont nous considérons qu'il est un élément de grande fiabilité. Ces spécificités marquent fortement le notariat de notre département dans sa pratique quotidienne.

Dans le même esprit, nos missions en matière de partage judiciaire et d'exécution forcée, que l'on qualifie parfois de « magistratures déléguées » confortent le rôle du notaire artisan de la paix sociale tout en déchargeant les tribunaux d'un abondant contentieux.

Par ailleurs Strasbourg, capitale européenne, fait que les notaires bas-rhinois ont une tradition naturelle d'ouverture sur l'Europe. Nous entretenons ainsi depuis plus de vingt ans un jumelage avec nos confrères allemands du Bade-Wurtemberg. Ces échanges sont réguliers. L'entrée en vigueur en août prochain

du règlement européen sur les successions transfrontalières a donné lieu à l'organisation de formations communes avec nos confrères allemands.

Enfin les notaires du Bas-Rhin ont constitué depuis 1989 un GIE gérant de l'Hôtel des Ventes des notaires de Strasbourg-Entzheim réalisant chaque année la vente aux enchères publiques de quelque 20 000 lots.

2 Quelles réalisations récentes vous donnent le plus de satisfaction ?



© CRÉDIT RÉSERVÉ

Notre chambre s'est efforcée de cultiver les relations et échanges avec les élus du Bas-Rhin. Profitant des travaux réalisés lors du Congrès des notaires de France à Lyon, nous avons choisi de convier l'ensemble des maires et conseillers généraux du département à une rencontre autour du thème des « propriétés publiques ».

Un an plus tard, nous avons eu la démonstration de la qualité de ces relations avec nos élus, puisqu'en réaction au projet de loi sur les professions réglementées, plus de 300 maires et conseillers généraux ont approuvé

un manifeste marquant leur attachement à l'institution notariale et donnant par là même crédit à la réalité du maillage territorial, témoignage de l'ancrage des notaires auprès des collectivités.

Notre chambre mène également de fortes actions de communication à destination du grand public au travers d'émissions de radio, de télévision et d'articles dans la presse locale. Nous participons aussi aux courses de Strasbourg-Europe qui, chaque année, accueillent quelque 30 000 visiteurs... La dernière édition a vu plus de 400 notaires, collaborateurs et leur famille courir pour la Croix Rouge Française en endossant un tee-shirt floqué de la Marianne et du slogan « les notaires dans la course » (V. photo supra).

Enfin, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué par certaines compagnies, nous nous sommes engagés dans la mise en place d'une structure de médiation notariale qui nous semble être le terrain naturel du notariat.

3 Quel est votre sentiment à la veille d'accueillir le 111^e Congrès des notaires de France ?

Les notaires de notre compagnie sont fortement mobilisés et heureux d'accueillir ce Congrès. Naturellement, le thème choisi renvoie plus que jamais à l'essence même de notre métier, à sa raison d'être. C'est aussi une nouvelle opportunité d'adresser un message fort au grand public.

Aussi je voudrais saluer le travail de l'équipe du Congrès des notaires de France qui, en choisissant pour thème « la sécurité juridique », démontre, une fois encore, que le notariat sait placer le débat au cœur des attentes de notre société.

Sans doute Strasbourg, capitale européenne, est la ville symbole par excellence pour dire que la sécurité juridique, dont l'acte authentique est le garant, est indissociable de l'idée même de maintien du lien social.



© CHAMBRE DES NOTAIRES DU BAS-RHIN

Assemblée générale de 2013 à la Cour européenne des droits de l'homme

Chambre des notaires du Bas-Rhin

Composition du bureau pour l'exercice 2014-2015

Président : Éric Ricou, notaire à Benfeld ; **Vice-président** : Edmond Gresser, notaire à La Wantzenau ; **Premier syndic** : Luc Sengel, notaire à La Petite Pierre ; **Syndics** : Stéphane Fagot, notaire à Strasbourg ; Laëtitia Rocques Desvallees, notaire à Truchtersheim ; Patricia Schilling, notaire à Strasbourg-Robertsau ; **Rapporteur** : Thomas Quirin, notaire à Mundosheim ; **Secrétaire** : Isabelle Meria-Schorp, notaire à Hatten ; **Trésorier** : Alain Schmutz, notaire à Sarre-Union ; **Membres** : Frédéric Garnier, notaire à Schiltigheim ; Jean-Mathieu Grosclaude, notaire à Lauterbourg ; Annabel Pruvost-Zini, notaire à Marckolsheim ; Claudine Riegel, notaire à Seltz ; Philippe Trens, notaire à Erstein.

→ Votre ingénieur commercial LexisNexis dans la région : Luc Barman, Tél. 06.12.58.82.73 ; email : luc.barman@lexisnexis.fr



Renée transmettra bien plus que ses secrets de cuisine : elle veut offrir aux générations futures une vie sans cancer.

Depuis 90 ans, le Centre Léon Bérard combat le cancer en mobilisant, sur un seul et même site, chercheurs et médecins spécialisés. Chaque année, ce sont ainsi plus de 26 000 patients qui bénéficient directement des progrès scientifiques et médicaux les plus récents et les plus innovants. **Vous aussi faites un legs ou une donation en faveur du Centre Léon Bérard.**



Organisme reconnu d'utilité publique, le Centre Léon Bérard est exonéré de droits de succession et de mutation.

Plus d'informations : Tél. : 04 78 78 26 05
www.centreleonberard.fr